



Les procédures du brevet français

- **Niveau** : 2
- **Type** : Stage court
- **Lieu** : A distance
- **Durée** : 14h (4 demi-journées de 9h00 à 12h30)
- **Tarif** : 700 Euros
- **Renseignements** : academie@inpi.fr

Objectifs

- Expliquer les procédures administratives d'obtention et de maintien des droits d'un brevet français ;
- Interpréter les décisions émises par l'INPI et décrire les voies de recours.

L'atteinte des objectifs pédagogiques est évaluée en cours et/ou en fin de formation. Elle est réalisée au moyen de quiz, exercices, cas pratiques ou mise en situation.

Public

Toute personne ayant à gérer les procédures administratives d'un brevet français.

Prérequis

Il est nécessaire de maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit des brevets ou d'avoir suivi la formation « Les essentiels de la propriété industrielle : le brevet ».

Programme

- Les connaissances de base ;
- La préparation du dépôt ;
- Les formalités de dépôt ;
- La régularité de la demande ;
- Les modifications ;
- Le rapport de recherche ;
- Les formalités de délivrance ;
- Les recours ;
- Le maintien en vigueur du titre ;
- Les erreurs à éviter ;
- Le registre national des brevets ;
- Travaux pratiques.

Moyens pédagogiques

- Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires ;
- Exposés portant sur les définitions et les principes généraux ;
- Exercices pratiques ;
- Echanges avec les intervenants.

Intervenants

Experts de l'INPI.

Pour compléter cette formation :

- [« Les procédures du brevet européen »](#)
- [« Les procédures de demande internationale de brevet \(PCT\) - initiation »](#)